

Avis de vente N°01/2025
VENTE DE DECHETS DE PAPIER DECHIQUETES

La Banque Nationale Agricole se propose de mettre en vente au plus offrant 150 tonnes de déchets de papier déchiqueté destiné au recyclage détaillé comme suit :

- 30 Tonnes de déchets-papiers déchiquetés en balles « blanc »
- 120 Tonnes de déchets-papiers déchiquetés en balles « mélangé »

Les soumissions doivent être faites pour les deux types de déchets-papiers (blanc et mélangé). L'attribution sera faite pour tout le lot (les 150 tonnes).

Les soumissionnaires intéressés par cet avis de vente, doivent retirer le cahier des charges gratuitement auprès de la B.N.A « Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Siège Social Tour B Imm. EPI, 10ème étage- 14 Rue de Syrie- Tunis 1001 », et ce, à partir de la date de publication de cet avis.

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire intéressé par cette vente devra verser au nom de la BNA, le montant d'un cautionnement de 400 dinars au compte N° 120 0138 000 850 (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis). En cas de désistement ou le non aboutissement de la vente après attribution, le cautionnement sera mis en jeu.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A – Avenue Mohamed 5- 1001 Tunis, au plus tard le **25/02/2025 à 11 H 00**, date et heure limite de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Les offres doivent être présentées comme suit :

Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA portant la mention :

A NE PAS OUVRIR- Vente N° 01/ 2025
VENTE DE DECHETS DE PAPIER DECHIQUETES

Cette enveloppe comporte :

- 1) La soumission dûment signée (annexe 1).
- 2) Le détail estimatif des prix (annexe 2).
- 3) Le cautionnement provisoire de 400 dinars (Le reçu relatif au versement au titre de cautionnement)
- 4) Le terme de référence paraphé et signé par le soumissionnaire
- 5) La fiche de contact (annexe 3).
- 6) Une copie de la CIN (personne physique) ou de la RNE (personne morale)

Le soumissionnaire retenu doit régler le montant de la vente proposé par chèque certifié par une banque ou par un virement bancaire du montant total et ce avant enlèvement du papier déchiqueté.

La Banque Nationale Agricole se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente, si elle juge que les prix proposés ne sont pas satisfaisants.

Pour de plus amples d'informations, les personnes intéressées peuvent contacter la Direction Centrale des Moyens Généraux (Téléphone : 98 267 330)